Bulletin municipal 2021

Commune de MARCHAMP

Cerin - Marchamp - Vercraz



Sommaire

Le mot du Maire
Vie Municipale
Vie Associative
La Bibliothèque communale
Services de la CCPA
Informations Utiles
État civil
Numéros et infos pratiques

Le mot du Maire

Mesdames et Messieurs, chers amis,

L'année qui vient de s'achever a été particulière, pour vous toutes et tous, néanmoins, je vous souhaite une belle année 2022.

Il est vrai que cette crise sanitaire qui perdure, qui frappe l'ensemble de notre pays, qui nous touche et qui met nos nerfs à rude épreuve, ne semble pas finir.

Les efforts collectifs impactent notre quotidien ; cette crise nous impose la distanciation, au risque de l'éloignement social et pourtant, il nous faut respecter toutes les préconisations sanitaires, dans un esprit citoyen, avec rigueur et discipline.

Je remercie le conseil municipal, les agents, les membres des diverses associations, chacun surmontant ses craintes et ces contraintes car, tout au long de l'année 2021, nous avons poursuivi nos travaux d'aménagements. Vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent, et vous découvrirez également une partie des projets de cette nouvelle année 2022 que nous réaliserons tous ensemble pour la vie de notre village.

Pour terminer, je vous souhaite une excellente lecture de ce bulletin municipal et que cette nouvelle année 2022 se déroule sous de meilleurs auspices.

Le Maire, Jean Marcelli

Marchamp sur la toile



Finalisé en juin 2021, vous retrouvez désormais toutes les informations utiles de la commune, de ses associations et événements ou actualités sur le site :

www.marchamp.fr

Une lettre d'information (newsletter) automatique peut être mise en place, Abonnez-vous !

Permanence Numérique

Besoin d'aide dans vos démarches administratives à réaliser sur internet ?

Une permanence numérique est mise en place à la Mairie de Briord pour vous accompagner dans vos démarches ou vous former à l'utilisation des outils numériques.



Vie municipale

MISE EN PLACE DE LA SAISINE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (SVE) POUR LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

A compter du 1er janvier 2022, la commune de Marchamp met en place un service permettant aux usagers de faire leur demande dématérialisée d'autorisation d'urbanisme (Permis de construire, Déclaration préalable, Certificat d'Urbanisme, Permis de démolir ou encore Permis d'aménager - formulaire Cerfa à télécharger sur service-public.fr/particuliers/vosdroits/n319).

Ainsi, vous pourrez choisir de transmettre votre demande à la mairie par voie électronique à l'adresse suivante : **mairie.marchamp@orange.fr**

Afin de faciliter le suivi de votre demande, vous pourrez recevoir des messages par courriel vous informant de l'avancement de vos démarches.

L'utilisation de ce service est gratuite. Votre demande devra être identique au dossier exigé sous format papier (formulaire cerfa adéquat et pièces justificatives).

Aucune autre demande papier ne pourra être faite en parallèle de cette demande pour le même projet (sauf si annulation de la demande SVE au préalable).

Après envoi de votre dossier en mairie, un accusé d'enregistrement de la demande vous est envoyé à l'adresse électronique indiquée, dans un délai d'un 1 jour ouvré.

Vous recevez ensuite à l'adresse électronique indiquée, dans les 10 jours à compter de la réception de la demande par la mairie, un accusé de réception. La demande est susceptible de faire l'objet d'une décision implicite d'acceptation, en l'absence de réponse sous 10 jours ouvrés à compter de la réception de l'envoi.

Le dépôt de votre demande peut ainsi être effectué 7 jours sur 7, 24h sur 24.

BILAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2021

A l'issue d'un important travail avec le service administratif de Lhuis, nos communes ont conventionné pour clairement définir les modalités de participation aux frais de scolarité de Lhuis qui accueille nos enfants à l'école. Le partenariat avec la commune de Lhuis se renforce également dans le cadre de l'entretien des chemins ruraux ou d'exploitation partagés par les deux communes.



Les travaux de rénovation de la salle des fêtes ont été achevés et réceptionnés après qu'un protocole transactionnel ait été signé. Ainsi, la commune a été intégralement dédommagée des conséquences du sinistre survenu en 2018. Le conseil municipal a ainsi pu établir le nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes, compléter son équipement et mettre en place les modalités de location. La salle des fêtes est à nouveau ouverte au public par arrêté municipal depuis septembre 2021.

A la suite de la restauration du four banal du Creux Perret, un règlement d'utilisation de l'ensemble des fours communaux a été adopté. Ainsi, chaque utilisation par un particulier ou une association devra faire l'objet d'une demande écrite en mairie et donnera lieu à la rédaction d'un arrêté municipal. Ces nouvelles modalités permettront de mieux veiller à la conservation de notre patrimoine.

Bilan d'activités 2021 - suite

La commune a décidé d'entrer au capital de la Société Publique Locale ALEC01 (Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain). Cette prise de participation à hauteur de 100 € permettra aux habitants de la commune de bénéficier d'aides spécifiques dans le cadre de travaux en lien avec la transition énergétique.

La piste forestière de la montagne de Marchamp a été réhabilitée et prolongée : la chaussée a été élargie, certains lacets agrandis pour permettre aux véhicules de transport de bois de passer en sécurité. Une plate-forme de retournement a été créée. Une convention de passage a été signée avec les propriétaires des parcelles traversées. Ces travaux permettront à ces derniers ainsi qu'à la commune, d'exploiter le bois sur pied. A la suite de ces travaux, la commune a décidé de restaurer une mare forestière, dont le montant des travaux a été pris en charge à 70% par le Département de l'Ain dans le cadre du Plan Blanc Forestier qui valorise les projets de protection de la biodiversité.

Dans le même esprit, la commune a approuvé la candidature du Département de l'Ain au label RAMSAR : label international qui recense les sites à l'échelle mondiale présentant des caractéristiques exceptionnelles en termes de biodiversité. Cette candidature présentée en 2022 intégrera le site de la Tourbière de Cerin.

Le tarif des coupes de bois délivrées aux affouagistes a été augmenté, passant de 50 à 60€. Aucune augmentation n'avait été appliquée depuis 2011 et cela permet à la commune de couvrir des frais d'entretien du chemin d'accès.

La convention de fourrière animale avec la SACPA a été renouvelée pour 3 ans. Cette convention permet à la commune de satisfaire à ses obligations de fourrière sans disposer d'un refuge sur son territoire. Ainsi, tout animal errant, dont le propriétaire n'est pas identifié pourra être pris en charge par la SACPA.

Pour venir en aide aux personnes de la commune en grande difficulté financière, la commune a choisi de mettre en place une convention de microcrédit dans le cadre du fonds de secours. Après étude des charges et ressources du bénéficiaire, un prêt d'un montant maximum de 200 € peut être accordé, un échéancier de remboursement est établi en conséquence. Ce dispositif peut permettre de passer un cap difficile.

Enfin, la commune tient à remercier chaleureusement Mme Lefaucheux et M. Poyau qui ont proposé de faire don d'une partie de leur terrain sis Rue du Creux-Perret. Cette parcelle viendra agrandir l'assiette de la voirie communale.



Nous constatons régulièrement la présence de pierres dans le lavoir situé sous Cerin. L'accumulation de ces pierres obstrue l'exutoire et entraîne le débordement du bassin et la dégradation des murs du bâtiment qui baignent dans l'eau. Sans compter que le jet de ces pierres dégrade le fond du bassin.

Nous rappelons à tous qu'il est interdit de jeter des pierres dans le lavoir et qu'il est indispensable de veiller à la conservation du patrimoine communal.

PROJETS 2022

Le projet de création d'un parking sous le musée est toujours en réflexion. Une prestation d'étude a été commandée à l'Agence d'ingénierie de l'Ain afin d'estimer le montant des travaux et préparer le dossier de consultation des entreprises. Ce projet fera l'objet d'une opération d'investissement programmée en 2022. Le projet est subventionné par la Communauté de Communes et le département de l'Ain.

Pour permettre au camion de collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes de manœuvrer en toute sécurité et garantir aux habitants d'être collectés par tous les temps, une plate-forme de retournement au sud de la Rue du bas de Vercraz sera réalisée.

La commune conserve en mairie le Cadastre Napoléonien. Ce document datant de 1840, en très mauvais état est actuellement en cours de restauration. La moitié des feuillets a pu être restaurée par Mme Muriel BURKHART, artisan relieur à Groslée Saint-Benoit. La seconde partie des travaux sera terminée au 1er semestre 2022.

Les élus ont décidé de faire procéder à un complément d'archivage par le Centre de Gestion de l'Ain. En effet, en 2018, une archiviste était intervenue sur une partie du fonds. Il reste encore un volume d'archives dans les locaux de l'ancienne mairie qu'il convient d'étudier avant classement. Cette prestation sera vraisemblablement assurée en 2023, compte tenu des délais d'intervention du CDG01.

Le projet de mise en conformité de l'éclairage public a été approuvé. Le SIEA procédera en 2022 à la réhabilitation des armoires de commande non conformes, ainsi qu'au remplacement des lampes vétustes ; et le point lumineux situé Chemin de Lueppe sera déplacé. Le conseil municipal a décidé également de supprimer les lampes à sodium et de les remplacer par des consoles à lampes LED pour moins consommer et être aux normes.

Afin de satisfaire à l'obligation légale incombant à toutes communes situées, comme Marchamp, dans le périmètre d'une centrale nucléaire, un plan communal de sauvegarde sera élaboré en 2022. Ce plan dresse la liste des aléas auxquels la commune est soumise ainsi que les actions à mettre en place pour protéger la population. Dans cette optique, une note d'information vous sera envoyée durant le 1er trimestre 2022, afin de créer un annuaire de la population, des personnes sensibles, des matériels et locaux que chacun serait susceptible de mettre à disposition en cas de crise.

Afin de faciliter l'étude des projets réalisés sous voirie, la commune a décidé de procéder à la numérisation des réseaux d'Alimentation en Eau Potable (commande). Ce plan sera ajouté au cadastre et apportera plus de précisions dans l'étude des raccordements individuels. Ce projet est subventionné par le SIEA.

D'autres travaux sont également prévus : reprise de la façade de la Cure côté route, rénovation de la façade du château d'eau de Vercraz, démoussage du toit de l'Eglise, etc.

Le Musée
Association les Amis des Dinosaures

Depuis le COVID-19, les activités prévues au niveau du musée ont été annulées, comme par exemple la sortie botanique sur le site de la commune. Le fonctionnement du musée s'est trouvé perturbé.

Pendant la saison 2020, afin de répondre aux exigences sanitaires, le musée a été ouvert en juillet et août en libre accès, et sans possibilité de visionner les vidéos de présentation. Comme lors des années passées, le musée était animé par les jeunes de la commune et des environs. Par ailleurs, on a constaté une diminution très importante du nombre de classes et de groupes, ce qui s'est traduit par une année difficile sur le plan financier. Et toujours à cause du COVID-19, l'assemblée générale n'a pas pu se tenir cette année-là.

Cette année 2021 voit le musée reprendre quelques couleurs. La diminution de l'épidémie a permis de réouvrir la salle vidéo avec un nombre limité de personnes pour respecter les contraintes sanitaires.
Nous avons eu le plaisir d'accueillir à nouveau quelques groupes et classes, et poursuivre l'ouverture les dimanches du mois de septembre, en plus de l'ouverture habituelle de juillet-août avec les jeunes. Le 31 octobre, Gérard et Monique Sirven ont accueilli une équipe de scientifiques sur site. Cette année a vu aussi la fin des travaux du chemin des carriers qui permet au public d'accéder au lieu des fouilles tout en découvrant les infos scientifiques, géologiques et paléontologiques du site.

Comme il vous a été dit dans le courrier de la mairie, il est temps pour le musée de faire peau neuve. Une organisation nouvelle doit être mise en place et plusieurs projets doivent être étudiés et réalisés par une nouvelle équipe. Dans cette organisation à l'étude, il est aussi prévu de faire appel à un étudiant stagiaire pour animer les visites du musée pendant l'été avec les jeunes.

Nous avons donc besoin de forces vives !
Venez rejoindre l'association en tant que membre actif ou intégrer son conseil d'administration.
Nous vous remercions de votre présence, et nous serons heureux de vous accueillir à la prochaine saison au musée.



Lors de l'assemblée générale du 4 décembre, Yvette WEBER, présidente sortante a remercié les bénévoles de l'association, et était ravie de voir tant de personnes présentes à l'assemblée.

Elle a rappelé son arrivée à Cerin, ses années d'engagement au sein de l'association, et a tenu à remercier les jeunes qui se sont succédés pour tenir la buvette et l'entrée du musée au fil des années, et ont permis de les faire fonctionner.

Elle souhaite longue vie à l'association les amis des dinosaures grâce au renouvellement de ses membres, et aura plaisir à venir voir « ses jeunes » en simple visiteuse du musée!

Merci Yvette, pour votre éternelle passion pour Cerin, sa carrière et ses fossiles et votre sympathie avec ses habitants.

Vie Associative

Les Amis des dinosaures

Réunis en assemblée générale le 4 décembre, les habitants conviés par la Présidente ont assisté au bilan moral et financier de l'année 2021, et ont procédé à l'élection du Conseil d'Administration. Au sein de ce conseil, le bureau exécutif a été élu à son tour. Les membres élus sont :
Président : Marc DEL PIANO
Vice président : Luis LOPES DE OLIVEIRA
Trésorier : Alain POYAU
Trésorière adjointe : Noura AZEROUAL-SPECK
Secrétaire : Martine DOBLER
Secrétaire adjoint : Sébastien PACCOU
Membres du Conseil : Marc DOBLER,
Patrick GALLET, Mady MARCELLI,
Jean-François PY, Gérard SIRVEN,



Journée européenne du Patrimoine
- 17 septembre 2022 de 14h à 16h -

Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

Durant les journées européennes du patrimoine, venez découvrir la biodiversité et l'histoire de la combe de Cerin grâce au sentier aménagé "Sur les traces des carriers" et à un intervenant du musée de Cerin. Rendez-vous au musée

Les Amis du Patrimoine de Cerin-Marchamp

L'association " LES AMIS DU PATRIMOINE DE CERIN-MARCHAMP » a été créée le 23 septembre 2018 sous l'impulsion de Patrice MAQUAIRE son premier président.

Son but est de repérer et de préserver le patrimoine bâti et naturel de la commune.

La fin d'année 2020 et l'année 2021 ont été riches en événements puisque le projet de la remise en état du four du Creux Perret a été réalisé avec le concours de la commune, que les Amis du patrimoine remercient.

Nous avons pu constater son excellent fonctionnement lors de la mise en route.

La prochaine étape sera l'inauguration du four dès que les conditions sanitaires le permettront.

Bien sûr, notre activité ne s'arrête pas là, d'autres projets suivront, comme l'embellissement du Lavoir pour le mettre en valeur.

La commune a d'ores et déjà pris des dispositions pour la remise en état du toit, et nous souhaitons travailler en collaboration avec elle pour les aspects extérieurs.

L'association compte 29 adhérents, 9 administrateurs. Luis LOPES président, Patrick GROS, trésorier et France-Noëlle LEFAUCHEUX, secrétaire, forment le bureau. Elle est ouverte à toutes et tous et l'adhésion annuelle est de 5€.



Contact :

Luis LOPES
40 rue du clos 01680 Marchamp

Vie Associative

Société de Chasse

La Société Communale de Chasse de Marchamp a pour but notamment de favoriser le développement du gibier, par la protection, le repeuplement et les aménagements, par la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse sur les terrains où la société en possède le droit.

Les adhérents se réuniront prochainement en assemblée pour prévoir le programme des événements de l'année.

Le Bureau

Président : Martial BONNARD

Vice-président : Gérard SIRVEN

Trésorière : Laurence JEANSON

Secrétaire : Jacques FRACHON

Membres : Patrice BONNARD,
Jean Paul DASSIN, Dany JOSEPH

Contact : Martial Bonnard
06 83 82 40 09
vicomte01@orange.fr

Le Comité d'Animation de Marchamp

Depuis plusieurs années, le comité d'animation ne peut réaliser d'événements et d'animations en raison de la situation sanitaire, mais également par l'essouflement des membres restants du bureau. La volonté est bien présente mais il est nécessaire de compléter l'équipe pour une bonne organisation de l'association et des animations proposées.

Une assemblée générale aura lieu en 2022 pour renforcer le Conseil d'administration et le bureau du Comité par de nouveaux membres, pour permettre à cette structure de relancer les festivités du village, moments d'échanges et de rencontre des habitants et des familles.

Les élus du Conseil municipal espèrent les participations nombreuses aux réunions et événements qui pourront être organisés cette année.



Contact :
Céline Walter
06 88 50 03 47
walterceline@orange.fr

La Bibliothèque communale

Voilà bientôt deux ans que la crise sanitaire bouscule nos repères et nos vies ; le Président de la République a souhaité faire de la « Lecture » une « grande cause Nationale » pour 2021. A l'instar de la baguette de pain ou d'un paquet de coquillettes, le livre devient « un objet de première nécessité ».

Pour répondre à cet engagement et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, l'équipe de bénévoles composée de Mady, Mouna et Philippe a eu le plaisir de vous accueillir en toute simplicité à la bibliothèque de Cerin/Marchamp:

- Les mardis de 17h à 18h30
- Les vendredis de 14h à 18h (secrétariat de mairie)
- Le premier samedi de chaque mois de 10h à 11h30.

Des portages de livres à domicile ont également été effectués pour que toutes les personnes habitant la commune et qui le souhaitent puissent bénéficier du service public qu'offre notre bibliothèque de proximité avec son choix documentaire, ses romans policiers, terroir, Histoire, BD … soit environ 2000 ouvrages à votre disposition.

Notre partenariat avec la bibliothèque de prêt de Belley nous a permis d'emprunter environ 400 ouvrages et 28 livres par le service de réservation en ligne (lecture.ain.fr).

Cette année, vous avez été 18 « courageux » à pousser la porte de la bibliothèque pour venir choisir un ou plusieurs livres mis gratuitement à votre disposition ; vous avez emprunté 850 livres (notre record depuis sa création en 2012). Pour les plus timides, n'hésitez pas à nous rendre visite et emprunter un livre pour découvrir ou vous faire plaisir.

Avec la participation du comité d'animation, les plus jeunes enfants de la commune ont reçu un livre en cadeau accompagné de papillotes autour de l'arbre de Noël de la bibliothèque.



Nous remercions les nombreux donateurs qui nous ont permis d'étoffer et de renouveler pour cette année 160 livres de notre collection.

Nous vous rappelons qu'une boîte à livres est à disposition sous l'auvent de la buvette du musée, vous pouvez emprunter ou déposer un livre selon vos envies.

En espérant vous voir toujours plus nombreux à la bibliothèque, Mady, Mouna et Philippe vous adressent tous leurs vœux et vous souhaitent une excellente année de lecture pour 2022.

Contact :

biblio.marchamp@gmail.com

Déchets et collectes

Prévention des déchets ou comment moins en produire…

Le traitement des déchets coûte de plus en plus cher et cela va encore augmenter dans les années à venir. Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! oui mais, comment faire au quotidien pour réduire la quantité de déchets produite ?

Je fais du compostage : les déchets de type épluchure de fruits ou de légumes, feuilles, tonte de pelouse… peuvent se composter. Au bout de quelques mois, ils se transforment en amendement organique pour le jardin ou les balcons. **Bon à savoir : la CCPA soutient l'achat de composteur en remboursant jusqu'à 70 % du coût d'achat** (voir condition)

Quand je fais mes courses : je peux choisir d'acheter certains produits en vrac ou encore choisir des points de vente où il est possible de venir avec ses propres contenants. Demandez à vos commerçants, cela se développe de plus en plus.

J'opte pour le « fait maison » : retrouver le plaisir de la bonne odeur d'un gâteau cuit au four ou encore la joie de partager une fabrication de biscuits avec ses enfants, cuisiner au lieu d'acheter des plats tout prêts…autant de petits gestes qui aident à réduire la quantité de déchets produits ! Et, pour les plus ambitieux, il est également possible de fabriquer ses propres produits d'entretien.

En balade ou au bureau : je prends une gourde rechargeable plutôt qu'une bouteille en plastique jetable, je transporte mon encas dans des boîtes réutilisables…

Vous avez d'autres idées, partagez-les avec nous sur dechets@cc-plainedelain.fr

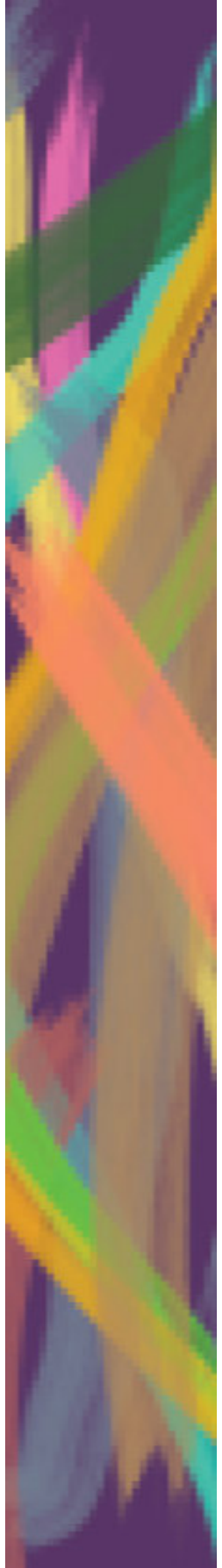
Optimisation de collecte des déchets

Après un an d'étude sur le terrain et la validation des actions par le Conseil communautaire, le Service de la Gestion des Déchets va déployer son plan pour l'optimisation de la collecte des déchets :

Premièrement, sur l'ensemble du territoire, une concertation a été mise en œuvre avec les maires pour assurer la mise en sécurité des circuits de collecte et donc des usagers. Ponctuellement, le lieu de présentation du bac à la collecte peut changer, les habitants concernés en sont informés individuellement.

Parallèlement, l'étude menée sur l'ensemble des tournées a démontré qu'en moyenne, **un habitant sort son bac une semaine sur trois** alors que le camion de collecte passe toutes les semaines. En conséquence, à partir du deuxième trimestre 2022, le camion ne passera plus qu'une semaine sur deux dans votre commune. Vous recevrez un nouveau calendrier dans les prochains mois et à tout moment, les calendriers de collecte sont consultables sur le site internet de la CCPA.

De plus, depuis le 15 janvier 2021, avec la simplification du tri des emballages, les quantités de sacs jaunes ont fortement augmenté. Cela créé des amoncellements inesthétiques et peut poser des difficultés lors de la collecte. Les élus ont donc voté le test de la mise en place de **bacs individuels** à couvercle jaune pour remplacer les sacs jaunes. Ce test se déroulera courant 2022 sur trois communes représentatives du territoire.



Service de la CCPA

Déchetterie et collecte sélective

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Amberieu	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h(*)
Meximieux	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h(*)
Lagnieu	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h(*)
Loyettes			8h30-12h		8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
Villebois					8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h		13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
St Rambert				8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
Lhuis					8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h		13h30-18h		13h30-18h	13h30-18h

(*) fermeture à 19h en période estivale (du 01 avril au 30 septembre)

Planning de la collecte sélective du 1er janvier au 31 décembre 2022

La collecte s'effectue un mardi sur deux.

Les jours de collecte sont susceptibles d'être modifiés. Le calendrier sera mis à jour sur le site de la CCPA cc-plainedelain.fr

11 janvier	19 avril	26 juillet	**2 novembre***
25 janvier	3 mai	9 août	15 novembre
8 février	17 mai	23 août	29 novembre
22 février	31 mai	6 septembre	13 décembre
8 mars	14 juin	20 septembre	27 décembre
22 mars	28 juin	4 octobre	
5 avril	12 juillet	18 octobre	

***la collecte aura lieu le mercredi 2 novembre (le mardi 1 novembre étant férié)**

Eau et assainissement

L'eau représente un enjeu majeur de santé publique et d'environnement pour lequel la communication auprès du public est très importante.
L'Agence régionale de santé (ARS) établit, chaque année, un bilan de la qualité sanitaire de l'eau distribuée par votre réseau qui doit être porté à la connaissance de l'abonné, à l'occasion d'une facturation. en application des articles D. 1321-103 et D. 1321-104 du code de la santé publique.

Depuis 2019, la fiche « Infofacture » est accessible sur le portail Atlasanté par le biais d'une carte interactive de l'ensemble du territoire national.

Les nouvelles fiches éditées en 2021 (données 2020) sont désormais en ligne et accessibles directement avec le lien : https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map , ou en passant par le site internet de l'ARS - rubrique « Qualité de l'eau potable dans votre commune ».

Service de la CCPA

Plaine Mobilité, le bouquet d'offres de mobilités alternatives du territoire

En complément du lancement des lignes de covoiturage Covoit'ici et des Hubs de mobilité, la marque Plaine Mobilité regroupe toutes les initiatives de mobilités alternatives du territoire aux couleurs de la Communautés de Communes de la Plaine de l'Ain.

Son objectif ? Rendre visible toutes les alternatives à la voiture solo et apporter de la cohérence dans la proposition des offres de mobilités pour les déplacements quotidiens. Plaine Mobilité veut tendre vers un usage « multimodal » : plusieurs solutions de mobilité sur son trajet. Pour cela, la communauté de communes met à disposition gratuitement plusieurs services.

- Le service en ligne plaine-mobilite.fr.

Le site permet d'accéder à un compte personnel sur lequel l'utilisateur bénéficiera de propositions de trajets personnalisées en fonction de ses contraintes de déplacement (Itinéraires, horaires, profils passager et conducteur). Le site regroupe des propositions de covoiturage, des correspondances avec les trains et bus au départ des gares de Meximieux et Ambérieu-en-Bugey, du déblocage vélo en libre-service aux arrêts de covoiturage du PIPA et de la Centrale EDF du Bugey. L'utilisateur peut planifier ses trajets à la semaine et interagir directement avec les autres utilisateurs du service.

- La page Facebook Plaine Mobilité.

Sur cette page, sont publiés quotidiennement des posts sur les différentes actualités mobilité du territoire. Explications des dispositifs, mises à jour, événements, subventions vélos, numéros d'assistance. Suivez l'actualité grâce à cette page.



Informations Utiles

Le Frelon Asiatique

Originaire du continent asiatique, « Vespa velutina nigrithorax », occupe aujourd'hui la quasi-totalité des départements français.

Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Très souvent confondu avec le frelon européen, certains critères permettent néanmoins de facilement l'identifier.





Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone est invitée à en faire le signalement, sur le site internet :

www.frelonsasiatiques.fr









PRECARITE ENERGETIQUE

L'ALEC 01 porte le service SLIME, initié par le Département : il s'agit d'accompagner les ménages modestes à très modestes pour les aider à réduire leur facture énergétique dans le parc locatif public. Vous connaissez des personnes qui sont en difficulté pour se chauffer ou pour payer leur facture d'énergie ?
Appelez l'ALEC 01 au 04 74 45 16 46 ou déposez un message, ce service d'accompagnement est gratuit.

CHÈQUE ÉNERGIE

Un chèque énergie supplémentaire exceptionnel de 100 €
Dans le contexte actuel inédit de forte hausse du prix des énergies, le Gouvernement a décidé le versement d'un chèque énergie supplémentaire exceptionnel de 100 €, en complément de celui déjà reçu au printemps dernier. Ce nouveau chèque énergie exceptionnel est envoyé par voie postale aux bénéficiaires entre le 13 et le 22 décembre 2021, aucune démarche n'est à effectuer.
Si le bénéficiaire a demandé la pré-affectation du chèque énergie (versement automatique au fournisseur d'énergie), le chèque énergie complémentaire sera reversé directement à son fournisseur qui le déduira de son solde. EDF prévoit d'accompagner ce dispositif en mettant en oeuvre une campagne relationnelle spécifique auprès de ses clients bénéficiaires.

Une question sur votre logement : des juristes vous informent gratuitement !

L'ADIL de l'Ain, Agence départementale d'information sur le logement, a pour mission de délivrer **gratuitement** des conseils **juridiques, financiers et fiscaux** sur le **logement et l'habitat.**

Ses conseils, délivrés par des **juristes spécialisés en droit immobilier**, vous permettront de connaître et comprendre les règles applicables en matière **de location, accession à la propriété, copropriété, droit de la propriété**, ainsi que **les aides à l'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique.**

Pour consulter l'ADIL, vous pouvez prendre contact au **04.74.21.82.77**, adresser un mail à adil@adil01.fr, ou prendre rendez-vous auprès du siège et des permanences de proximité.

Les services de l'ADIL sont ouverts **sans interruption** du lundi au jeudi de **9h à 18 heures** et le vendredi de **9 h à 17 heures.**

adil
Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Ain

ADIL de l'Ain
34 rue du Général Delestraint,
01 000 Bourg en Bresse
Tel : 04.74.21.82.77
Mail : adil@adil01.fr
Site internet : adil01.org

FESTIVAL ENGRANGEONS LA MUSIQUE 2022

Le prochain festival aura lieu du **vendredi 3 au dimanche 5 juin 2022 à Briord,** avec, c'est certain, encore de nombreux concerts mémorables.

La grande nouveauté 2022 : certains spectacles se tiendront sur le site historique de Quirieu; tout proche. Il suffit de passer le pont ! Nous installerons un grand chapiteau de cirque pour accueillir les spectacles. Il y en aura pour tous les âges et pour tous les goûts.

Des concerts à guichet fermé sous chapiteau, des spectacles dans le cadre naturel de Quirieu, un véritable enchantement cet endroit !

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer la venue d'une très grande dame du jazz : **Rhoda Scott.**

Et, bien sûr, les apéros-concerts gratuits qui se dérouleront sur tout le territoire du Sud-Bugey et en Nord-Isère du 6 au 8 mai 2022.
On prévoit une halte à Sault-Brénaz dans un lieu insolite, soyez présents en nombre à ce rendez-vous entièrement gratuit !
Sans oublier les spectacles pour les enfants des écoles et des centres aérés.

En conclusion, **réservez votre week-end de Pentecôte les 3, 4 et 5 juin 2022**, invitez vos amis et rejoignez-nous pour cette belle fête musicale ! Sachez qu'en venant au Festival EnGrangeons la Musique vous découvrirez toujours des musiques de haute qualité.

Jean-Claude GUERRE
Directeur artistique du Festival EnGrangeons la Musique

L'Espace de Vie Sociale Enfance et Loisirs

Un projet associatif au service de la population

Vous êtes nouvel arrivant sur votre commune, vous avez des enfants, petits, en primaire, au collège, vous êtes retraité et souhaitez donner du temps, vous avez envie de vous impliquer dans la vie associative, vous aimeriez qu'il y ait des actions utiles envers les habitants ?
Pourquoi ne pas venir nous en parler et rejoindre l'une des commissions de notre association ?

Enfance et Loisirs aujourd'hui c'est :

- **<u>Un multi accueil – halte garderie</u>**
  Marie-Pierre et Claire, éducatrices de jeunes enfants, accueillent vos enfants dans un espace aménagé et adapté aux plus petits.
  Dès l'âge de 10 semaines et jusqu'à leur entrée à l'école vous pouvez leur confier vos tout petits les mardis, jeudis et vendredis, en période scolaire, pour quelques heures ou pour la journée complète de 8h30 à 17h.

- **<u>Un accueil de Loisirs</u>**
  Pour les enfants scolarisés jusqu'au Cm2, le « centre de loisirs » fonctionne les mercredis (en journée ou demi journée- avec ou sans repas) et toutes les vacances scolaires (accueil à la journée) – Vous pouvez aussi confier vos enfants en périscolaire les matins et soirs, toute la semaine. Le périscolaire est possible pour les enfants scolarisés à LHUIS, BRIORD, SERRIERES, MONTAGNIEU et depuis septembre 2021 à LOMPNAS !

- **<u>Un secteur jeunes</u>**
  Avec un Contrat d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour les collégiens :
  C'est 1.5h d'accompagnement personnalisé les lundis et jeudis.1 petit groupe pris en charge par une animatrice, accueilli dans les locaux d'Enfance et Loisirs (transport gratuit assuré en mini bus). Pour mieux apprendre, mieux s'organiser, se sentir bien au collège, être « reboosté », apporter un soutien, de l'écoute aux parents, avoir accès aux ressources numériques (ordinateur, imprimante)
  Un accueil jeunes: LE PASS ADOS
  Un accueil spécial collégiens, un programme à la carte pendant les vacances ou les mercredis après-midi. Venez rencontrer Eloïse ! L'accueil est organisé dans les locaux du périscolaire à Serrières, dans un espace dédié.

- **<u>Des animations familles :</u>**
  Les samedis ou pendant les vacances, nous proposons de vous faire partager des moments conviviaux, avec vos enfants lors de sorties ou d'ateliers.
  Des temps d'informations, soirées débat.

Mais Enfance et Loisirs…ce peut être aussi ce que vous avez envie que ce soit…Venez nous parler de vos envies et de vos besoins, construisons ensemble !

Nos locaux sont situés : place de la poste à Serrières de Briord (à côté du stade de foot)
Contact : 04 74 36 15 71 - enfanceloisirs@laposte.net
L'actu est à suivre sur la page Facebook de l'association : enfance et loisirs
Site internet : www.famillesrurales.org/enfance-et-loisirs

Informations Utiles

Marpa
Le jardin des Courtanes
La résidence de nos aînés

Initiés par la MSA (Mutualité Sociale Agricole), les structures labellisées MARPA sont régies par le code de l'action sociale.

Les MARPA sont des établissements médico-sociaux non médicalisés, à but non lucratif.

Elles sont ouvertes aux personnes âgées de plus de 60 ans autonomes ou en perte d'autonomie.

<u>AU JARDIN DES COURTANES</u>



Nous avons à cœur d'accompagner et de promouvoir la vie dans le respect de l'identité, de la dignité, de la liberté de chaque résident.

Une équipe d'agents d'accompagnement œuvre au quotidien pour que chaque personne accueillie soit actrice de sa propre existence et de son autonomie.

Nous vous proposons différents types d'accueil :

Accueil permanent : dans des logements spacieux, lumineux avec une terrasse privative et la possibilité d'amener ses meubles et de décorer son appartement selon son goût. Une kitchenette totalement équipée complète agréablement cet espace.

Accueil temporaire : Retour à domicile difficile après une hospitalisation, vacances des enfants, pour passer l'hiver, travaux dans la maison….La MARPA vous propose un logement meublé, l'accueil peut varier de quelques jours à quelques mois. La personne accueillie bénéficie de toutes les prestations proposées par la MARPA.

Accueil de proximité : Pour le déjeuner ou pour passer la journée, la personne accueillie bénéficie de l'accompagnement proposé à la MARPA et pourra participer aux animations.

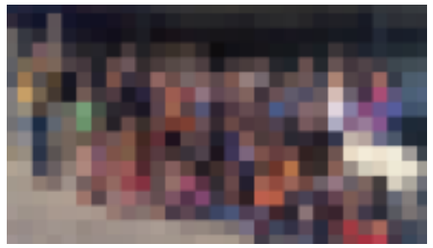
Sou des Ecoles de Lhuis

Le sou agit main dans la main avec l'école, grâce à vos contributions lors de nos manifestations.
Malgré cette période de crise, les parents ont continué à faire vivre le sou, en maintenant certaines manifestations pour le plus grand plaisir des participants comme la vente de sapins ou le drive horticole.
Les bénéfices, les cotisations ainsi que les subventions des communes de Lhuis, Marchamp et Innimond permettent de financer les activités, sorties, mais également l'assurance, l'achat de matériel, des abonnements, des jeux… pour les classes et pour l'école. Pour l'année 2021 aucune subvention aux mairies ni cotisation aux familles n'a été demandée durant cette période car nos manifestations ont été restreintes en raison des mesures sanitaires.



Pour l'année 2020-2021, le Sou a financé :
- Les cadeaux de Noël, dont un jeu de l'oie géant qui doit être installé prochainement
- Le spectacle de Noël « Clown Loto », en deux séances afin de répondre aux contraintes sanitaires + repas du « clown » et son intervention sur le temps de midi à l'école
- Cycle athlétisme avec remise de médailles et petits goûters
- Activités cuisine
- Achat dictionnaires et calculatrices pour les CM2 et Bus pour visiter le collège
- Vogue : carnets de tickets pour les manèges en accord avec les forains et la Mairie de Lhuis

Pour cela, le Sou des écoles organise en 2021-2022 les manifestations suivantes :
- 3 Décembre Vente de sapins de Noël
- 17 Décembre Spectacle de Noël
- 6 Février Loto
- 26 Mars Soirée Dansante
- 2 ou 9 Avril Carnaval
- 7 Mai Drive horticole
- 12 Juin Kermesse



Néanmoins le Sou des écoles prendra le temps de remanier ces manifestations afin qu'elles correspondent aux exigences sanitaires en vigueur.

Vous pouvez rejoindre l'association, la soutenir afin que nos enfants puissent toujours bénéficier d'une scolarité de qualité et variée. Vous pouvez nous suivre sur notre page facebook SouDesEcolesLhuis. Et si vous avez une question : soudelhuis@gmail.com

L'équipe du sou vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022 et vous donne rendez-vous lors de nos manifestations afin de partager un agréable moment !!



Etat Civil

Naissance

Florian GUILLERMAZ le 14/04/21

Mélina, Michelle, Claudette RHONE le 30/11/21

Mariage



Félicitations

Nathalie BERNARD et Jean-Marc MOYRET le 17/07/21

Décès

Habitant la commune :

Gabrielle MOYRET le 20/10/21

Chantal SOULLIAERT le 18/11/21

Hors commune :

Lucie PITIOT le 06/01/21

Christiane BEATRIX le 08/01/21

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le premier tour du scrutin.

Vous pouvez vous inscrire par télé-procédure sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

Ou au moyen d'un formulaire disponible en mairie en vous munissant d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Accompagnement dans vos démarches administratives.

Pour les habitants âgés, isolés ou éloignés de l'outil informatique, la mairie de Marchamp peut vous accompagner et réaliser certaines démarches pour vous.

Plus d'informations auprès de la secrétaire de Mairie :

04 74 39 84 09

Numéros Utiles

Mairie	04 74 39 84 09	Médecin de Lhuis	04 74 39 82 54
CCPA Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	04 74 61 96 40	Cabinet infirmier (Lhuis)	04 74 36 75 80
CLIC	04 74 46 19 04	Centre Hospitalier Bugey Sud (Belley)	04 79 42 59 59
Gendarmerie de Lhuis	04 74 39 80 01	Centre de réanimation	01 58 41 41 41
Assistante sociale (Belley)	04 79 81 34 27	Centre Antipoison	01 40 05 48 48
Enedis dépannage 0 800 47 33 33	Pompier 18	Police secours 17	Samu 15

COMMUNE DE MARCHAMP
135 rue Principale - Cerin
01680 MARCHAMP
04 74 39 84 09
mairie.marchamp@orange.fr

Accueil du public en Mairie

Les jeudis et vendredis, de 14h à 18h

Accueil téléphonique uniquement le jeudi de 8h à 12h

Rédaction : Commune de Marchamp. Crédits photos : Gérard Sinven, Martine Dobler, Associations et organismes mentionnés
Mairie de Marchamp et Communauté de communes de la Plaine de l'Ain. Bulletin Municipal édité en 80 exemplaires.